

---

## Désignation des membres effectifs et suppléants de la Commission de surveillance

**Avis CF 06-12-2023**

**M.B. 14-02-2024**

En vertu des décrets du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la Jeunesse, de la Protection de la Jeunesse, et du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge du Centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, le Parlement de la Communauté française a désigné, en sa séance plénière le mercredi 06 décembre 2023, les membres effectifs et suppléants de la Commission de surveillance.

Il s'agit de :

- M. Jacques FIERENS, avocat, en qualité de membre effectif ;
- M. Nicolas TERREUR ; titulaire d'un master en sciences psychologiques, en qualité de membre effectif ;
- Mme Chloé BRANDERS, criminologue, en qualité de membre effective ;
- Mme Abigail BASTENS, avocate, en qualité de membre suppléante ;
- M. Jonathan COLLIN, criminologue, en qualité de membre suppléant.